



# **Points névralgiques de la politique étrangère du Canada par suite des événements du 11 septembre 2001**

## **21ème Conférence annuelle d'orientation**

**27 – 29 septembre 2002**

**Éconiche House, 32, chemin River, Cantley, Québec J8Y 3A1**

**Présidente de la Conférence : Peggy Mason  
Rapporteurs: Tim Creery, Arch MacKenzie**

---

On trouvera ci-dessous la version française d'une lettre adressée à l'hon. Bill Graham, ministre des Affaires étrangères et du commerce international.

Des lettres semblables ont été envoyées au Premier ministre, le très hon. Jean Chrétien ; au Vice-premier ministre et Ministre des Finances, l'hon. John Manley ; au chef de l'Opposition et leader de l'Alliance canadienne, Monsieur Stephen Harper ; au leader du Bloc Québécois, Monsieur Gilles Duceppe ; à la leader du Nouveau parti Démocratique, Madame Alexa McDonough ; au leader du parti Progressiste Conservateur, le très hon. Joe Clark.

Honorable Bill Graham,  
Ministre des Affaires étrangères  
CANADA

Original par *courriel*

Monsieur,

C'est avec beaucoup d'inquiétude que j'ai lu, hier, que l'Union européenne avait décidé de permettre à ses États membres de se joindre aux accords sur l'Article 98 avec les États-Unis, permettant ainsi d'exempter les ressortissants américains de la Cour pénale internationale. Comme vous le savez, pour que les accords sur l'Article 98 respectent

l'esprit du Statut de Rome, ils doivent respecter le droit de la Cour pénale internationale d'intervenir dans les poursuites judiciaires à l'intérieur d'un pays, peu importe les circonstances. Aucun suspect de la Cour pénale internationale ne devrait jamais, en vertu de l'Article 98, être remis à un gouvernement qui ne reconnaît pas ce droit. Si les États-Unis n'acceptent pas ce principe, les accords que Washington tente d'obtenir en guise d'Article 98 se résument à des accords d'impunité qui sont complètement incompatibles avec les buts du Statut de Rome.

Les États-Unis n'ont pas accepté le droit de surveillance de la Cour pénale internationale, et les « principes directeurs » de l'Union européenne concernant les accords sur l'Article 98 ne sont, pour ces motifs, qu'un leurre et ne peuvent dissimuler l'illégalité de telles concessions d'immunité négociées sous le manteau. Le ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, Joschka Fischer, a déclaré clairement — et c'est tout à son honneur — qu'il n'offrirait jamais de telles exemptions aux troupes américaines.

La Cour pénale internationale est peut-être la réalisation la plus significative de l'humanité depuis la création des Nations Unies. Dans le même sens que le Canada a joué un remarquable rôle de leadership jusqu'à présent dans les négociations entourant le Statut de Rome et dans la naissance de la Cour pénale internationale, j'en appelle à son gouvernement pour qu'il déclare sans équivoque qu'il ne conclura pas d'entente avec les États-Unis sur l'Article 98.

J'ai eu le privilège d'être élue en tant que nouvelle présidente du Groupe des 78 lors de sa conférence d'orientation 2002. Parmi les questions que nous avons examinées en profondeur figuraient l'histoire et la signification de la Cour pénale internationale de même que le rôle particulier que le Canada a joué pour donner le jour, de façon permanente, à un tribunal criminel international. Les participants étaient aussi enthousiasmés par ce développement d'une formidable importance pour le droit international que par le rôle décisif qu'a joué le Canada pour le rendre possible. C'est pourquoi un certain nombre des recommandations qui ont été approuvées engagent le Groupe des 78 à mener une série d'interventions directes afin de mieux faire connaître la Cour pénale internationale et le rôle d'appui joué par le Canada malgré la guerre que mènent les États-Unis contre elle. Lorsque nous aurons finalisé notre compte-rendu de conférence, nous transmettrons ces dernières de même que d'autres recommandations à vous-même ainsi qu'à tous les membres du Parlement.

Je termine en reprenant une partie de la lettre que j'ai fait parvenir hier à un certain nombre de journaux britanniques. J'y exprimais ma déception quant au rôle central joué par le premier ministre Tony Blair pour briser le consensus existant au sein de l'Union européenne à l'effet de s'opposer fermement à l'appel des Américains pour l'immunité :

« Milosevic doit s'esclaffer en attendant sa prochaine comparution devant le tribunal. Comment Tony Blair peut-il se lever et dire aux Serbes (ou à n'importe qui d'autre) que les poursuites judiciaires en raison de crimes de guerre ne sont pas irrémédiablement empoisonnées par la politique ? Si Tony Blair ne peut faire la différence entre ce qui est

fondamental et ce qui ne l'est pas, existe-t-il le moindre espoir que son parti puisse le faire à sa place ? »

Étant donné vos antécédents éminents en droit international et votre engagement évident dans ce domaine, j'espère avec ferveur que vous pourrez faire la distinction entre ce qui est fondamental et ce qui ne l'est pas. J'espère également que le premier ministre pourra en faire tout autant. Comme je le lui ai mentionné dans la lettre que je lui ai fait parvenir, s'il veut laisser un héritage, soutenir la Cour pénale internationale au moment où elle en a le plus besoin en constitue un qui survivra dans nos mémoires bien plus longtemps que n'importe quelle initiative nationale qu'il voudrait léguer aux Canadiens.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Peggy Mason

Madame Peggy Mason  
(Ex-ambassadrice canadienne au désarmement)  
Conseillère experte sur la question de la sécurité internationale  
2077, Kinburn Side Road, R.R. # 2  
Kinburn (Ontario)  
Canada K0A 2H0  
Téléphone : (613) 832-9322  
Courriel : [peggymason@on.aibn.com](mailto:peggymason@on.aibn.com)

## **RESPONSE**

Dear Ms. Mason:

Thank you for your e-mail of October 2, 2002, concerning the position of the United States with regard to the International Criminal Court (ICC).

The Prime Minister has also forwarded to me your correspondence on this issue. I regret the delay in replying to you.

The International Criminal Court is a central component of Canada's foreign policy, and we are proud to have played a leadership role in the creation of an effective and credible Court. The ICC will help eliminate impunity and provide accountability for the most serious criminal acts of genocide, crimes against humanity and war crimes.

As you know, the United States has approached countries, including Canada, seeking bilateral agreements to exempt U.S. citizens from the jurisdiction of the ICC. Many countries have expressed concern that such agreements are inconsistent with the letter and spirit of the ICC Rome Statute. Indeed, Canada has conveyed to the U.S. that the proposed exemption appears to be far wider than what is permitted by the Statute, and is

therefore problematic. We have further indicated that Canada will not enter into a bilateral agreement to exempt all U.S. nationals from surrender to the ICC.

Canada and the U.S. are already party to the NATO Status of Forces Agreement , which provides appropriate protection to military and related civilian personnel. We have indicated a willingness to make changes to that Agreement to accommodate legitimate U.S. concerns.

Additional information on Canada and the ICC, including my address of September 9, 2002, to the ICC Assembly of States Parties, is available on the Department's Web site at: [www.dfait-maeci.gc.ca/foreign\\_policy/icc](http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/icc).

Thank you again for taking the time to write in support of the ICC.

Sincerely,  
Bill Graham